



Recommandé avec AR n° 1A 150 029 8747 1

Monsieur le Ministre Didier GUILLAUME  
Ministère de l'Agriculture et de  
l'Alimentation  
78 rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

Metz, le 11 septembre 2019

Objet : Interdiction de la castration à vif des porcelets

Monsieur le Ministre,

Welfarm œuvre, depuis 1994, à l'amélioration des conditions d'élevage des animaux, et se concentre notamment sur l'arrêt des mutilations, dont la castration à vif des porcelets.

Cette pratique a fait l'objet d'échanges réguliers, depuis plusieurs années, avec les représentants de la filière porcine : certains acteurs de l'agroalimentaire, sensibles à nos arguments et à nos recommandations, ont depuis lors pris des engagements et mesures concrètes en vue de responsabiliser leurs approvisionnements. Néanmoins, face à la souffrance de millions de porcelets et aux attentes grandissantes des consommateurs en matière de bien-être animal, le Ministère de l'Agriculture ne saurait rester muet. Aussi **Welfarm vous appelle aujourd'hui à intervenir pour soutenir la transition vers l'arrêt de la castration à vif des porcelets.**

Le bien-être animal s'affiche désormais comme l'une des préoccupations fortes de la société civile. Les états généraux de l'alimentation et les résultats des élections européennes de mai 2019 ne sont que des exemples venant confirmer que les citoyens attendent de véritables mesures de la part du gouvernement face à la souffrance animale.

Sur la question spécifique de la castration à vif des porcelets, un récent sondage IFOP révèle que **80% des français s'exprimant sur cette question souhaitent une interdiction légale de cette pratique**<sup>1</sup> et plus de 165 000 citoyens ont signé notre pétition réclamant la fin de cette mutilation en France.

Par ailleurs, des parlementaires, dont plusieurs députés de la majorité, vous ont interpellé, ces derniers mois, sur la castration à vif des porcelets par la publication de questions écrites (en annexes de ce courrier). Welfarm a pris connaissance de la réponse que vous leur avez apportée et ne peut s'en satisfaire. Votre réponse paraît en effet plus qu'insuffisante face à la situation extrêmement préoccupante des dix millions de porcelets mâles castrés sans anesthésie chaque année en France.

Et pour cause : **des alternatives fiables et économiquement satisfaisantes existent et peuvent être mises en œuvre par la filière porcine dès aujourd'hui.**

.../...

**WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme**

176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1

Tél: +(33) 3 87 36 46 05 - Fax: +(33) 3 87 36 47 82

Email : [courrier@welfarm.fr](mailto:courrier@welfarm.fr) - [www.welfarm.fr](http://www.welfarm.fr)

Siret : 395 365 166 000 51

Association dont la mission a été Reconnue d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 16 avril 2010

Déclarée au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz sous le volume 123 n°68

Membre observateur de France Nature Environnement et d'Eurogroupe pour les animaux



.../

**L'élevage de porcs mâles entiers** avec détection des carcasses par un nez humain constitue l'une de ces alternatives. Elle assure une viande sans odeur pour le consommateur et il a été démontré qu'elle est en outre économiquement avantageuse pour le producteur.

Le recours à l'**immunocastration** doit également être envisagé, en ce que ce procédé médicamenteux, sans danger pour le consommateur, présente des avantages similaires à la production de porcs mâles entiers. Par ailleurs, 76% des français ayant exprimé une opinion sur ce sujet ont déclaré privilégier l'achat de viande provenant de porcs immunocastrés que de porcs castrés<sup>2</sup>.

De nombreux producteurs, en France et à l'étranger, ont déjà recours à ces pratiques, en alternative à la castration à vif des porcelets, sans incidence négative sur la qualité de leur production.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que l'administration d'un analgésique après la castration, telle que suggérée dans votre réponse aux parlementaires (et inscrite dans le cahier des charges Viande de Porc Français), ne saurait constituer une réponse sérieuse à la souffrance subie par les porcelets. En effet, les études sur l'action des analgésiques révèlent des résultats très contrastés selon la molécule choisie, au moment de l'administration de la dose prescrite. **L'analgésie ne peut donc constituer une solution valable et efficace pour garantir le bien-être des animaux**, conformément aux attentes des consommateurs.

Concernant la fin de cette mutilation, nos voisins européens montrent la voie et ce, depuis longtemps.

Vous n'êtes en effet pas sans savoir que la castration à vif sera interdite à compter de janvier 2021 en Allemagne, notre principal concurrent sur le marché de la viande porcine.

La Norvège (2002), les Pays-Bas (2009), la Suisse (2010), le Danemark (2011) ou encore la Suède (2016) ont également interdit cette mutilation à vif. Certains pays comme l'Espagne, l'Angleterre ou l'Irlande ne recourent plus à cette mutilation, tandis que dans d'autres pays, tels que la Belgique, le Portugal ou les Pays-Bas, la castration à vif est minoritaire. La France se retrouve donc isolée en Europe dans la mesure où elle demeure l'un des seuls pays à tolérer encore cette mutilation.

Votre prédécesseur, Stéphane Travert, avait promis un plan de sortie de la castration à vif des porcelets en 2018, mais cette annonce n'avait malheureusement pas été suivie d'effet, ce que Welfarm déplore.

Lors de la réunion du Comité National d'Ethique des Abattoirs le 24 mai dernier, vous avez fait part de votre projet d'annoncer des mesures ambitieuses en matière de protection du bien-être animal à la rentrée 2019. Nous espérons vivement que l'une de vos annonces portera sur le bien-être des cochons, et visera dans un premier temps à mettre fin à la castration des porcelets.

.../...

---

<sup>2</sup> Sondage IFOP « Les français et les conditions de traitement des animaux de ferme » – septembre 2019

.../

Par la présente, **Welfarm vous demande donc d'interdire la castration à vif des porcelets** en déposant un projet de loi en ce sens, et en soutenant, par tous les moyens à la disposition de votre Ministère, la transition vers des pratiques plus respectueuses du bien-être animal.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Ghislain ZUCCOLO  
Directeur Général

